DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

Présents : COTTON Ludovic – DENIMAL Brigitte – Luis FAZENDA - GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – HANOT Frédéric – LEBLANC Martine - MASSY Isabelle –MOSCHKAU Roselyne - NICOLAS Bertrand – Freddy SEGARD - VANESSE Damien -
Absents excusés : BONA François – DE FREITAS Carlos - HOUILLON Laurence
Absents : ANCKAER Michel
Procurations : BONA François à Frédéric HANOT - DE FREITAS Carlos à NICOLAS Bertrand - HOUILLON Laurence à Isabelle MASSY

Mme Roselyne MOSCHKAU a été désignée comme secrétaire de séance

---

Ordre du jour :

1- **Meeting Aérien du 1er Septembre**
2- **Organisation de la fête communale**
3- **Golf**
4- **Délibération tarifs de la garderie**
5- **Questions diverses**

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Madame la Maire informe les membres de la présence de deux intervenants : Monsieur Philippe MACE dans le cadre de l'organisation du meeting aérien et Madame BOULANT Thérèse qui souhaite de nouveau intervenir sur le sujet des cloches de l'église.

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Madame BOULANT était intervenue lors d'une précédente réunion afin de nous faire part de son mécontentement suite à la mise en place de l'angélus à 12h00 puis à 18h00 tous les jours. A la suite de son intervention, il avait été convenu de mettre en place des matériaux au sein de l'église, au niveau des cloches afin d'atténuer le son de ces dernières. Madame la Maire explique que Florian et Freddy ont donc installé des plaques de 4cm d'épaisseur.

Madame la Maire donne donc la parole à Madame BOULANT qui a souhaité de nouveau intervenir sur ce sujet.

Madame BOULANT remercie tout d'abord Madame la Maire et l'ensemble du conseil municipal d'avoir accepté de la recevoir une nouvelle fois ce jour et de lui donner l'opportunité de s'exprimer au sujet des cloches, notamment son mécontentement suite à la mise en place de l'angélus à l'église.

Elle informe les membres qu'elle habite depuis toujours à NIERGNIES, que sa famille et belle-famille étaient également du village et que son mari est natif d'ici. Il est l'un des seuls à être né à NIERGNIES.

Elle évoque le fait que certains vont lui rappeler qu'elle a fait construire à côté de l'église et qu'elle savait que les cloches de l'église sonnaient mais rappelle que l'angélus a été mis en place en Décembre 2022.

Depuis ce jour, elle ne supporte plus de l'entendre deux fois par jour. Elle informe les membres qu'elle a mesuré

l'intensité de ce son et que cela représente 90 décibels. De plus, elle explique que l'organisme ne s'habitue pas au bruit.

Elle affirme également avoir compté les coups de cloche et que cela représente 325 coups par jour.

Le son de l'angélus est d'après elle insupportable, lorsqu'elle et sa famille sont dehors, elle affirme devoir arrêter de parler, du fait qu'ils ne s'entendent plus.

D'après elle, ce n'est pas normal d'avoir mis en place l'angélus, cela représente une souffrance. Elle ne comprend pas pourquoi « infliger une telle souffrance » et que selon la foi chrétienne il faut « aider son prochain ».

Elle ajoute également, qu'elle respecte le silence lorsqu'il y a un enterrement etc et qu'elle souhaiterait qu'on la respecte également.

Enfin, elle évoque le fait qu'autour de l'église, habitent des familles avec des enfants, notamment une famille avec un nouveau-né, que certains font des postes et qu'ils doivent être respectés et ne pas être réveillés à cause de ce son.

Elle demande donc au conseil municipal un compromis : Supprimer l'angélus du midi.

Pour finir, elle remercie de nouveau le conseil municipal de l'avoir écoutée et espère que sa demande sera acceptée.

Madame la Maire l'informe que le conseil va statuer sur ce sujet et qu'elle reviendra vers elle prochainement.

Madame BOULANT a terminé et quitte la séance de conseil municipal.

1- Meeting aérien du 1er Septembre 2024

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil que le 1er septembre aura lieu le meeting aérien. Elle explique qu'il convient de s'organiser pour la distribution des pass « Accès village » et des bracelets pour le SUNSET le samedi soir.

Elle explique qu'elle doit prendre des arrêtés municipaux comme à chaque meeting aérien afin de réglementer la circulation durant le week-end et qu'en 2022 nous avions fait une information municipale dans toutes les boîtes à lettres du village afin d'expliquer aux habitants le déroulement de ce week-end.

Elle rappelle que le vendredi ont lieu des entraînements et répétitions qui sont strictement interdits au public. Madame la Maire précise qu'il n'y a pas de contraintes spécifiques pour circuler dans le village, que ce dernier reste ouvert mais que l'aérodrome est fermé à toutes autres activités.

Concernant le samedi : Des répétitions ont lieu toute la journée et a lieu également le sunset en fin de journée.

L'accès se fait uniquement par la rue de l'Argilière. Il est possible d'y accéder à pied ou en voiture en mettant le macaron PASS NIERGNIES sur le pare-brise de sa voiture.

Concernant le dimanche (le jour du meeting) : le village est complétement fermé à la circulation. Pour les habitants, il est possible de circuler uniquement avec l'adhésif retiré en mairie (aux dates à définir) à coller sur son pare-brise de voiture. L'entrée unique du village se fait par la rue de Niergnies. Tous les autres accès seront fermés.

Madame la Maire rappelle que les années précédentes, la municipalité avait mis en place un système de navettes pour se rendre sur le meeting le dimanche. (Toutes les 10 minutes par la rue de l'Argilière jusqu'aux abords de l'espace public).

Monsieur Philippe MACE prend la parole et explique aux membres le déroulement du week-end. Il confirme ce que Madame la Maire a expliqué et rappelle que tous les habitants sont invités au SUNSET le samedi. Il ajoute que lors des précédents SUNSET, ces derniers commençaient à 18h00 mais que cette année il commencera à 16h30 afin de permettre aux spectateurs de voir l'exposition statique des avions.

Il ajoute qu'un tarif préférentiel sera mis en place uniquement pour les habitants de NIERGNIES pour les places du dimanche : 10€ par personne au lieu de 15€ sur place. (Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).

Pour une meilleure organisation et afin de s'assurer que les bracelets pour le SUNSET soient bien destinés aux habitants de Niergnies, les habitants devront s'inscrire via un coupon-réponse qui sera distribué dans toutes les boîtes à lettres.

Monsieur Philippe MACE remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention qui a été versée à l'UAC par la municipalité (décidée en réunion de conseil municipal lors du vote du budget 2024).

Madame la Maire profite de la présence de Monsieur Philippe MACE afin d'informer les membres qu'un dossier d'urbanisme concernant une demande de déclaration préalable pour la mise en place d'une antenne téléphonique Chemin derrière les Haies avait été déposé par la société TOTEM FRANCE. Elle explique qu'il s'agit de l'implantation d'une antenne à 30m de hauteur. Plus précisément le remplacement du pylône existant par un pylône de 30m : augmentation de la taille du massif pylône, pose de 3 antennes panneaux 3G/4G et pose de modules sous l es nouvelles antennes.

Elle rappelle qu'à l'époque du mandat de Mr Jean-Marie DUBAILLE, un projet similaire avait été créé. Un collectif s'était formé au sein des habitants afin de s'opposer à ce dernier mais que l'antenne avait tout de même était installée.

Madame la Maire explique que trois cancers ont été détectés chez des habitants situés à proximité de cette antenne et que les ondes émanant de cette dernière doivent avoir une influence sur la santé.

Monsieur Philippe MACE confirme que les ondes d'une antenne doivent en effet avoir une influence sur la santé puisqu'une étude a été démontrée sur des vaches, et ces dernières produisaient moins de lait lorsqu'elles se trouvaient à proximité d'une antenne.

Madame la Maire informe donc les membres qu'elle s'est **opposée à ce projet** et qu'elle a envoyé sa décision au demandeur.

Monsieur Philippe MACE quitte la séance du conseil municipal

2- Organisation de la fête communale

Madame la Maire rappelle aux membres que la fête communale et la brocante devaient avoir lieu le dimanche 30 Juin 2024 mais qu'en raison de l'organisation des élections législatives, celle-ci doit être annulée ou reportée à une autre date.

Elle informe les membres qu'après discussion avec le Président de NIERGNIES LOISIRS, Monsieur TONY MILHEM, la fête communale et la brocante pourraient être avancées au **samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 21h00**.

Elle explique que certaines communes qui organisent des brocantes nocturnes ont énormément de succès.

Madame la Maire informe les membres que la fête de l'école a lieu le samedi 29 Juin de 10h00 à environ 14h00.

Elle ajoute que plusieurs membres de l'association NIERGNIES LOISIRS sont disponibles ce jour.

Il est désormais nécessaire de contacter les prestataires qui avaient convenu d'être présents le dimanche 30 Juin afin de savoir s'ils seront présents le samedi 29 (friterie, « les jeux de Mika », PizzaYoyo, les poneys). Le PizzaYoyo, n'étant pas présent, il convient de trouver un autre Foodtruck.

Madame la Maire propose également de faire venir un DJ afin de mettre une ambiance musicale similaire à la soirée « Ski » qui avait eu lieu en février.

Une réunion est programmée le lundi 24 Juin 2024 à 18h30 afin de s'organiser et d'attribuer les tâches à chacun.

3- Golf

Madame la Maire explique aux membres que lors d'une réunion de bureau à la CAC, les membres ont été informés

qu'un bureau d'étude a travaillé sur le Club-house du Golf.

Avec l'inauguration du nouveau parcours de 18 trous, la volonté première est de pérenniser et faire croître l'activité du golf.

L'aménagement d'un nouveau club-house est donc essentiel pour accompagner ce développement du golf. Le clubhouse est un point central du golf, il permet aux golfeurs de se réunir avant et après leurs parties. Il offre des services pratiques aux golfeurs (pro shop, vestiaires, sanitaires…) mais est aussi un lieu de convivialité et de détente.

Dans le cadre du projet, sont identifiés 4 espaces (313m2 au total) :

- Un espace d'accueil avec une boutique
- Un espace administratif pour le golf
- Un espace cuisine
- Une salle de restaurant donnant sur une terrasse extérieure (150m2)

Madame la Maire précise que le restaurant sera ouvert à tous, pas uniquement aux golfeurs. La capacité d'accueil est d'environ 70 personnes.

Lors de cette réunion, il a été décidé de l'emplacement du Club House :

1ere proposition : A L'OUEST de l'existant

2eme proposition : au NORD de celui existant

La 2eme proposition a été retenue. Madame la Maire informe les membres que le marché va prochainement être lancé et que les travaux débuteront en 2025.

Pour finir, Madame la Maire projette sur le vidéoprojecteur les photos du Golf « Le vert parc » à Illies, qu'elle a été visiter avec les membres de la CAC afin d'avoir une idée sur le futur club house.

4- Délibération tarifs de la garderie

Madame la Maire informe les membres que les factures de garderie sont envoyées aux parents par la commune chaque trimestre. Elle explique que la trésorerie demande une délibération fixant les tarifs afin de justifier ces factures. Elle ajoute que les tarifs des deux autres communes du RPI sont de 1 euros par heure et 0,50 euros par demi-heure.

Madame la Maire propose aux membres de se prononcer sur ces tarifs.

Après délibération, les membres décident à l'unanimité :

- **De fixer les tarifs de garderie à 1 euros par heure et 0,50 euros par demi-heure**

5- Questions diverses

Madame la Maire propose aux membres de se prononcer suite à la demande de Madame BOULANT au sujet des cloches de l'église, notamment pour rappel, de supprimer la sonnerie de l'angélus du midi.

Elle rappelle que l'angélus n'a pas été mis en place à 8h00.

Après délibération, les membres décident à 12 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- De maintenir la sonnerie de l'angélus à midi et à 18h00

→ Marjorie GOSSELET-CAMBRAI informe les membres que :

- Dans le cadre du village Terre de jeux du 06 Juillet au 11 Août : Un passage piéton va être mis en place ainsi que le marquage de la route en face de l'aéro-club, qu'elle doit prendre un arrêté afin d'instaurer une zone 30 et un arrêté interdisant la consommation d'alcool. Madame la Maire rappelle que l'inauguration aura lieu le 5 Juillet en fin de journée.
- Nous avons reçu le courrier d'attribution de subvention dans le cadre de la DSIL pour les travaux de rénovation et d'embellissement du bloc communal (246 109 euros). Le diagnostic amiante et plomb a

également eu lieu ainsi que l'audit énergétique afin de demander éventuellement une subvention dans le cadre du Fonds Vert.

A ce sujet, elle informe les membres qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte et Jérémy LEFEBVRE de l'entreprise Chauffage LEFEBVRE afin de discuter du commencement des travaux. Ces derniers doivent en effet commencer avant le 30 Juin 2024. Il a été convenu de demander trois devis auprès d'entreprises de chauffage.

Le permis de construire a été déposé auprès de Murs mitoyens du Cambrésis mais celui-ci était en attente du fait qu'il manquait l'attestation parasismique. Il convenait de choisir un bureau de contrôle qui est le seul à pouvoir délivrer cette attestation. SOCOTEC a été recommandé par l'architecte et a donc été choisi.

- Elle est toujours dans l'attente d'une date pour la signature des deux terrains derrière la mairie
- La signature de vente avec PROTERAM doit également avoir lieu prochainement
- Les élections législatives doivent avoir lieu les 30 Juin et 07 Juillet prochain. Il convient de s'organiser pour les permanences du bureau de vote.

1er Tour :

8H00-10H30	- Roselyne MOSCHKAU - Freddy SEGARD
10H30-13H00	- Isabelle MASSY - Damien VANESSE
13H00-15H30	- Farah BOUAZA - Martine LEBLANC
15H30-18H00	-Luis FAZENDA -Stéphanie VALLET

2eme Tour :

8H00-10H30	- Frédéric HANOT - Roselyne MOSCHKAU
10H30-13H00	- Isabelle MASSY - Damien VANESSE
13H00-15H30	- Farah BOUAZA - Martine LEBLANC
15H30-18H00	-Luis FAZENDA -Bertrand NICOLAS

→**Monsieur Damien VANESSE** demande si des bracelets seront distribués pour le meeting en VIP. Madame la Maire lui répond qu'il y aura des bracelets pour le SUNSET uniquement et que le meeting en place VIP se fait uniquement sur invitation de Monsieur Philippe MACE (2 places par conseiller).

→ **Madame Brigitte DENIMAL** informe les membres qu'elle a remplacé Madame la Maire qui était retenue par d'autres obligations lors de la réunion du RPI.

Elle explique que cette réunion était bien organisée et que plusieurs sujets ont été abordés notamment la probable fermeture d'une classe en 2025, les évaluations des élèves, la fête de l'école à NIERGNIES le 29 Juin.

Une question a également été posée par les membres du RPI concernant les travaux de rénovation et d'embellissement du bloc communal (école, cantine..) , Madame Brigitte DENIMAL les a informés que nous réfléchissons à une future organisation lorsque les travaux auront lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

La Maire,

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI